



HAL
open science

“ Lumières et infirmités ”

Marion Chottin

► **To cite this version:**

| Marion Chottin. “ Lumières et infirmités ”. Licence. France. 2021. hal-03381242

HAL Id: hal-03381242

<https://hal.science/hal-03381242>

Submitted on 21 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Que vaut la critique des Lumières formulée par les *Disability Studies* ?

1) Premier constat : polyphonie des Lumières, déjà amplement soulignée à propos d'autres sujets que le handicap, par ex, la race, le genre : ie pas un discours unifié sur ce que l'on appelle aujourd'hui « handicap » : les différents philosophes ne disent pas du tout la même chose :

imbéciles humains, pas humains, une âme, pas d'âme, monstres humains, tant Locke que Buffon, mais pour Locke ne sont de ce fait pas des monstres, cécité tragédie personnelle, ou bien le contraire, et surdité, je ne suis pas entrée dans le détail, mais certains, comme Buffon, vont dire que les sourds sans éducation ont des idées particulières, mais pas d'idées générales, et d'autres, comme Condillac, que n'ont pas d'idée du tout, et quasiment aucune faculté, etc. etc.

=à propos de ces différentes thèses, il paraît impossible de parler, à propos du handicap, comme des autres sujets d'ailleurs d'une philosophie des Lumières.

Dans ce cadre : dimension réductrice des 2 critiques des *Disability Studies*.

Confirme ce qu'écrit B. Binoche : la philo des Lumières n'existe pas. Donc pour ce qui nous occupe, impossible de cibler, au sujet du handicap comme du reste, et de condamner, UNE philosophie des Lumières au sens d'un ensemble doctrinal, d'un ensemble de thèses. Contre les excès de certains textes des DS

2) D'autant plus que, à la différence avec la race et disons le sexe, le handicap : pas catégorie constituée au 18è : spécificité de notre objet.

Ce qu'on peut dire : aucun des textes étudiés, et on pourrait généraliser à tous les textes, ne traite de cet ensemble de personnes qu'on désigne par l'appellation de « personnes handicapées ».

Cette catégorie de handicap, ou d'infirmités, peu importe le nom qu'on lui donne, mais regroupant handicap physique, moteur, sensoriel, etc., n'est pas une catégorie du XVIII^e siècle.

On ne peut donc pas accuser les Lumières d'avoir soit normalisé, soit exclu les personnes handicapées en général

3) Cependant, si on prend les Lumières non pas au sens d'une philosophie des Lumières, qui n'existe pas, mais, comme on l'a fait en intro, à la fois mv d'arrachement au préjugé (définition de B. Binoche), lutte contre l'obscurantisme, esprit critique ET invention de nouvelles manières de penser, propositions critiques alternatives au préjugé ; ie, comme le dit A. Lilti, « mv intellectuel profondément réflexif », on peut dire :

Que les Lumières sont le temps de la critique, et d'une certaine manière, dans l'histoire de l'Europe, de la fin du modèle moral (surnaturel) de plusieurs « infirmités » : un point commun

aux différentes philosophies des Lumières = arrachement aux préjugés, délétères pour telle ou telle catégorie de personnes handicapées, cécité comme aveuglement ou illumination intérieure, monstruosité chez Buffon, mais aussi, ce qu'on n'a pas eu le temps d'étudier, Hay et Lichtenberg, 2 philosophes difformes, qui s'opposent à l'idée que la difformité ait une signification morale =mv de rationalisation des différents handicaps, ou des différentes déficiences. Assignation et de causes et d'effets naturels. Lutte contre les préjugés que je trouve pour ma part salutaire, ce que j'ai tâché plusieurs fois de justifier : inclusion dans l'humanité ordinaire de plusieurs infirmités.

Cependant, de là, 2 voies se sont dessinées au XVIII^e siècle :

- Passage au modèle médical du handicap :

Constitution comme telles de différentes déficiences ie comme problème à traiter, guérir ou compenser : pas tant des déficiences que l'on rationalise, que des déficiences que l'on crée comme telles en leur appliquant la raison. Article de Jaucourt : là où la cécité se fait maladie, contemporain de la naissance de l'ophtalmologie, et même chose pour la surdité, dans la mesure où La Mettrie et Buffon + Pereire : surdité comme déficience à traiter par l'apprentissage de la parole.

- Mais : siècle des Lumières est aussi celui de la contestation d'un tel modèle médical de ces infirmités, grâce à l'empirisme de la genèse (selon moi, c'est le passage de l'empirisme lockéen à cet empirisme de la genèse qui change la donne) : tant du côté de la cécité, avec Did et D'Al, que du côté de la surdité, avec l'opposition à l'apprentissage de la parole et la promotion de la langue des signes : siècle qui proclame l'éducabilité, et non la guérison des sourds et des aveugles – éducabilité au moyen du toucher. Moment où s'élabore une anthropologie historique : homme comme produit de son histoire.

=Analogie en cela à ce qui se passe du côté de la race et du genre : terrains de débats contradictoires : Lilti : il convient d'accorder plus d'attention aux ambivalences et aux contradictions qu'aux proclamations dogmatiques

=double processus, de constitution et de critique du modèle médical de telle ou telle infirmité, qui en revanche ne vaut guère pour l'imbécillité, qui chez les auteurs qu'on a étudiés, semble définitive, ni pour la monstruosité, puisqu'on a vu avec Buffon qu'il était loin de vouloir corriger les monstres (donc évidemment, pas de critique non plus d'une telle conception).

Donc peut-être possible, et surtout requis, de distinguer, au XVIII^e siècle, entre 2 catégories de handicap ou de déficience : le handicap sensoriel d'un côté, et tous les autres de l'autre, et de soutenir que le rationalisme des Lumières, tel qu'interprété dans la lignée de Foucault, à savoir comme normalisateur, ET la critique de ce rationalisme, valent pour la cécité et la surdité mais pas pour les autres infirmités.

= 1^{ère} critique des Lumières, celle de la normalisation, ne vaudrait que pour la cécité et la surdité, mais avec cet impératif de reconnaître, dans les Lumières elles-mêmes, une 1^{ère}

formulation de cette critique. Non les aveugles ne désirent pas ne pas la vue, non ils ne sont pas des êtres à traiter, non les sourds ne sont pas tous désireux de parler.

4) A propos plus précisément de la 2^{ème} grande critique, le validisme. Anthropologie de l'h capable : non pas tant normalisation qu'exclusion ou infériorisation des personnes handicapées.

Semble plutôt concerner handicap mental, difformité, handicap moteur, maladies invalidantes, mais pas seulement.

Cf mes 2 premières remarques, ie pas de discours unifié et pas même de catégorie unifiée du hand ou de l'infirmité, donc pas une philosophie des Lumières qui serait validiste ou anti-validiste : en effet :

Locke : imbéciles qui ne sont pas des h

Buffon : sont des h (là encore, bénéfice de l'empirisme de la genèse) mais inférieurs

Diderot, D'Al : cécité qui n'a rien d'une tragédie personnelle, aveugles pas des humains inférieurs

Condillac, Helvétius : esprit humain relatif aux externalités : éducation, gv, lois donc possibilité d'élever tous les h. aucun essentialisme

Lavater : physiognomonie : difformité physique comme signe de difformité morale=aussi une rationalisation des préjugés, comme Tissot qui établit un lien de cause à effet entre masturbation et cécité/surdité, et Buffon un lien entre la débauche des parents et la monstruosité

Hay et Lichtenberg, eux-mêmes difformes, établissent le contraire.

Mais, par-delà ce constat, ce qui me semble vrai, y compris même pour la cécité et la surdité : c'est une philosophie de la capacité : cf. Fiona K. Campbell

Qu'on les reconnaisse ou non à telle ou telle personne, les capacités physiques et mentales sont posées comme des idéaux, comme des normes : ce à partir de quoi on juge.

Cf texte de Did et épigraphe de la *Lettre* : réhabilitation des aveugles non pas parce qu'ils ont droit, quels qu'ils soient, à la même considération que les autres, mais parce que eux aussi sont capables. Sourds idem, monstruosité idem.

En conclusion, je dirais comme Antoine Lilti : faire des Lumières un héritage, ce n'est pas brandir un credo rationaliste universel qu'il s'agirait de défendre contre ses ennemis, ce qu'on fait parfois, en Europe, au sujet du handicap, quand on s'en tient à la question des droits, au prix d'une occultation des différences : mais faire sien le mv réflexif des Lumières pour l'approfondir.

Et de même que pour Lilti : par-delà certaines outrances du type, « les Lumières forment l'appareil idéologique du colonialisme », les études post-coloniales offrent des « outils

féconds pour mettre en évidence les tensions inhérentes à l'eurocentrisme des Lumières », qui sont les tensions de notre présent (comme la tendance de l'universalisme républicain à la française à avoir produit et dissimulé certaines formes de discrimination), de même, les *Disability Studies*, par-delà une conception souvent réductrice des Lumières, font surgir un nouvel objet des Lumières, le handicap, ou les handicaps, et permettent de penser d'où nous venons dans ce que nous pensons à cet égard, et d'où nous parlons, quand nous parlons du handicap sans être directement concerné par lui.